

Commune de **Dison**

Réf. 2022/72



Wallonie

URBANISME**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme A. SEN - OZKAYA demeurant à 4821 Dison, rue des Franchimontois 67.

Le terrain concerné est situé à 4821 Andrimont, route du Village et cadastré division 2 section B n°306 S.

Le projet consiste en la construction d'une habitation et le placement d'un module extérieur pour pompe à chaleur et présente les caractéristiques suivantes :

- application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation « De Fontaine » (escalier et murs en dehors de la zone capable de construction, modification sensible du relief du sol, hauteur sous corniche supérieure à 4.00 mètres par rapport au terrain naturel, hauteur du faîte à plus de 8.00 mètres au-dessus du terrain naturel, lucarne en façade arrière et pente de la rampe d'accès supérieure à 4% sur les cinq premiers mètres).

Le dossier peut être consulté le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27/07/2022 au 30/08/2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be